

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191107-024

du 07 novembre 2019

n°024

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (25) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, U, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, E. AUDEBERT, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

**POUVOIRS (11) : J. DUMAS donne pouvoir JP. ABELIN
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à M. LAVRARD
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à J. MELQUIOND
E. FARHAT donne pouvoir à L. RABUSSIER
D. CROCHARD donne pouvoir à P. MIS
F. BRAILLARD donne pouvoir à AF. BOURAT
G. MESLEM donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
A. LAURENDEAU donne pouvoir à F. BRAUD
M. MONTASSIER donne pouvoir à G. MAUDUIT
C. PAILLER donne pouvoir à F. MÉRY
G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND**

EXCUSES (3) : M. METAIS, L. GUILLARD, Y. GANIVELLE

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Modification et mise à jour des effectifs

1) Pour faire suite à la tenue de la Commission Administrative Paritaire, la collectivité souhaite promouvoir des agents à un grade d'avancement. Il est proposé de créer les postes correspondants. Les postes précédemment occupés par les agents promus seront supprimés après avis du Comité Technique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ,

VU la délibération n° 38 d u conseil municipal d u 19 septembre 2019 portant modification et mise à jour d es effectifs,

CONSIDERANT les motifs évoqués ci-dessus et la nécessité de mettre à jour l es effectifs,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de créer :

- 1) 4 postes dans le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet,
- 2 postes dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet,
- 2 postes dans le grade d'agent de maîtrise principal, à temps complet,
- 1 poste dans le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet,
- 11 postes dans le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet,
- 1 poste dans le grade d'ATSEM principal de 1ère classe, à temps complet,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191107-024

du 07 novembre 2019

n°024

page 2/2

1 poste dans le grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, à temps complet, et 2 à temps non complet,
2 postes dans le grade de brigadier chef principal de police municipale, à temps complet,
3 postes dans le grade de technicien principal de 1ère classe, à temps complet,
1 poste dans le grade de technicien principal de 2ème classe, à temps complet,
2 postes dans le grade d'éducateur principal des activités physiques et sportives de 2ème classe, à temps complet,

Le coût de la création de ces postes est inscrit au budget 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité

**Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation
La responsable du service
juridique**

Nadège GROLLIER

